



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24.05.2017

Dossier complet le :

06/06/2017

N° d'enregistrement :

F09317P0166

#### 1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement d'ouvrages écrêteurs de crues de Vaulongue et de l'Aspé

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Georges GINESTA, président

RCS / SIRET

2 | 0 | 0 | 0 | 3 | 5 | 3 | 1 | 9 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7

Forme juridique

EPCI

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°10	Modification du profil en long et en travers d'un cours d'eau sur environ 100 m
N°21, sous catégories a	Création de deux barrages de rétention des crues de catégorie C de volume maximal 220 000 m <sup>3</sup>
N°21, sous catégorie f	Création de deux barrages de rétention des crues qui répondent à la dénomination aménagements hydrauliques de l'article R.562-18 du code de l'environnement
N°47	Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols : défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du Code Forestier

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création de 2 ouvrages écrêteurs de crue sur des affluents non permanents de la Garonne à Saint Raphaël. Il est inscrit au PAPI de l'Argens et des côtiers de l'Estérel signé début 2017.

- L'ouvrage amont, dit barrage de l'Aspé, est un barrage en enrochements à masque étanche qui sera édifié quelques dizaines de mètres en amont de la confluence avec la Garonne.

Il permet d'écrêter une crue de période de retour centennale en limitant les débits relâchés à environ 5 m<sup>3</sup>/s.

- L'ouvrage aval dit du hameau de Vaulongue, est également un ouvrage écrêteur de crue. Il est constitué par un remblai homogène et sera édifié en rive gauche de la Garonne dans son lit majeur. Il permettra de réguler les apports d'un affluent non permanent. Il permet également d'écrêter la crue centennale de l'affluent.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet a pour objectif de réduire les inondations dans le centre ville de Saint Raphaël lors des épisodes orageux intenses qui touchent la région.

Les deux ouvrages permettent d'écrêter significativement les crues de deux affluents de la Garonne jusqu'à la crue centennale. Ils contrôlent à eux deux un bassin versant de près de 3,5 km<sup>2</sup> qui représente près de 27% de la surface du bassin versant de la Garonne au niveau du hameau de Vaulongue.

L'efficacité hydraulique du projet a fait l'objet d'une évaluation détaillée et le projet a fait l'objet d'une Analyse Multi Critère dans le cadre du PAPI de l'Argens et des côtiers de l'Estérel.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Aspé : Les travaux prévus pour édifier cet ouvrage sont les suivants : défrichage en rives, excavations dans l'emprise de la digue et de l'évacuateur de crue, mise en remblai. Une dérivation provisoire du cours d'eau pendant la phase chantier sera nécessaire. La démolition d'un bâtiment dans la retenue est nécessaire.

Les travaux devraient durer environ 6 mois avec une première phase comprenant la libération des emprises et la création d'une dérivation provisoire permettant d'engager la construction du pertuis de fond de la retenue. Ce dernier sera largement dimensionné afin de permettre le passage d'une crue de chantier importante et verra sa section réduite en fin de travaux au moyen d'une tôle de réduction.

Une fois le pertuis de fond opérationnel, les remblais de la digue pourront débuter et la dérivation sera abandonnée.

La pose du complexe étanche sera assurée en fin de construction.

La construction du déversoir de sécurité sera menée pendant toute la durée des opérations et devra être terminée au moment où les remblais atteindront sa cote.

Vaulongue: Les travaux prévus pour édifier cet ouvrage sont les suivants: terrassements préparatoires de la fondation de l'ouvrage, terrassement de la retenue pour réemploi des matériaux et mise en remblai dans l'ouvrage. La confluence avec la Garonne sera déplacée à l'aval de la retenue. Quelques murets et 1 bâti devront être démolis dans l'emprise des travaux. Les travaux devraient durer environ 4 mois avec une première phase de déblaiement de la retenue afin de réemployer les matériaux du site et limiter les apports extérieurs dans une zone fortement contrainte. L'édification de l'ouvrage débutera par l'aval, le cours d'eau actuel étant conservé pour d'éventuelles crues de chantier. Ce phasage permet de construire le pertuis de fond et le déversoir de sécurité hors d'eau et d'en disposer immédiatement lorsque les travaux arriveront au niveau du cours d'eau intercepté.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Les deux ouvrages projetés sont passifs et ne nécessitent pas d'exploitation en période de crue autre que celles de surveillance qui seront précisées dans les consignes écrites relatives aux ouvrages.

L'entretien et la surveillance des ouvrages nécessitera quand à lui des interventions de gestion de la végétation dans la retenue et sur les ouvrages ainsi que des visites périodiques et une auscultation des ouvrages adaptée.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau, à dossier de dérogation au titre des espèces protégées, à dossier d'utilité publique, à permis d'aménager, à autorisation de travaux en site classé, à autorisation de défrichement et à autorisation d'urbanisme.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Aspé:	
Hauteur sur le terrain naturel (m)	14 m
Volume stocké sous la cote de retenue normale (m <sup>3</sup> )	186 000 m <sup>3</sup>
Surface de la retenue sous la cote de retenue normale (m <sup>2</sup> )	4,4 ha
Vaulongue:	
Hauteur sur le terrain naturel (m)	4,5
Volume stocké sous la cote de retenue normale (m <sup>3</sup> )	24 400 m <sup>3</sup>
Surface de la retenue sous la cote de retenue normale (m <sup>2</sup> )	9 700 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour l'Aspé, Boulevard Jacques Baudino à Saint Raphaël (voir plan de situation en annexe)  
long. 43°26'36" N  
lat. 6°47'53" E

Pour Vaulongue : Lieu dit le hameau de Vaulongue à Saint Raphaël  
long. 43°26'16" N  
lat. 6°47'18" E

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type 2 ESTEREL pour Vaulongue et Aspé
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint Raphaël
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI et PPR feux de forêt
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Proximité avec le SIC Estérel (environ 2 km)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ouvrage implanté en partie dans le site classé de l'Estérel pour Vaulongue Ouvrage hors périmètre pour l'Aspé mais une petite partie du site classé est située dans la retenue pour les crues exceptionnelles.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
				La purge de la fondation du barrage de l'Aspé devrait générer environ 5 000 m <sup>3</sup> de déblais à évacuer.
<b>Ressources</b>	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de l'Aspé nécessite l'apport d'environ 40 000 m <sup>3</sup> de remblais en enrochements, qui proviendront probablement de la carrière voisine des Grands Caous (trajet inférieur à 4km).
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les inventaires faunistiques et floristiques ont été réalisés et sont joints en annexe. Les adaptations du projet ne permettent pas de supprimer totalement les incidences sur la faune et la flore. Les impacts et mesures seront affinés sur la base des AVP
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de l'ouvrage de Vaulongue peut avoir une incidence à la marge sur le site classé de l'Estérel par la création d'une partie de l'ouvrage au sein de ce site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au niveau de Vaulongue, une partie des terrains est classé en zonage de terres agricoles dans le PLU. L'agriculture n'y est pas effective. Au niveau de l'Aspé, le fond de vallon a longtemps servi de zone d'entreposage de matériels divers par le propriétaire. Les versant sont recouverts d'arbres (principalement pin). Tant pour la création de l'ouvrage que pour les installations de chantier, un défrichage (soumis à autorisation) sera nécessaire.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les ouvrages sont concernés par les risques inondations et séisme mais sont conçus pour y faire face conformément aux normes, règlements et recommandations ayant cours. Ils permettent de limiter les inondations du territoire de la Cavem jusqu'à une crue de période de retour centennale. Les ouvrages ne sont pas sensibles au risque feu de forêt.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apports de matériaux extérieurs et évacuations en phase chantier En phase d'exploitation, les seuls déplacements seront liés à l'entretien de l'ouvrage et aux visites de surveillance.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit lié aux engins de chantier (circulation) et aux opérations de déroctage au brise roche hydraulique (site de l'Aspé uniquement) Aucun bruit spécifique en phase exploitation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Vibrations liées aux opérations de compactage des remblais et de battage de palplanches en sol meuble uniquement en phase chantier.</p> <p>Aucune vibration en phase exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Envol de poussière possible en période d'activité de terrassement si temps sec. L'arrosage des pistes est généralement une méthode permettant de limiter cet impact et pourra être mis en oeuvre.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le patrimoine archéologique de ces zones est a priori nul. une démarche est en cours pour s'en assurer. Le patrimoine paysager est limité pour Vaulongue, la zone concernée se trouvant en fond de vallon et n'étant visible que depuis le site de la retenue. Au niveau de l'Aspé, le vallon naturel est partiellement masqué par la présence des aménagements en fond de vallon. Il sera complètement masqué par l'ouvrage qui modifiera la perception du site depuis la route et pour quelques riverains.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

F09316P0024 : Aménagement des terrains du Colombier  
F09316P0070 : Réalisation d'un projet immobilier dans le secteur de Cai's  
F09314P0271: Création d'un lotissement l'Orée de Veysières  
F09313P0531 : Programme immobilier ADIM cote d'Azur

Ces différents projets situés sur le territoire de la CAVEM peuvent présenter un impact paysager et environnemental susceptible de se cumuler avec la création des deux ouvrages objet de la présente demande.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet initial approuvé dans le PAPI comprenait trois retenues.

La retenue située le plus en amont (bassin des Crottes) était située dans l'emprise du parc naturel départemental de l'Estérel et de nombreuses espèces protégées y étaient recensées. L'optimisation du bassin de l'Aspé a permis d'obtenir la même efficacité hydraulique globale tout en supprimant cet ouvrage qui aurait généré un impact environnemental difficile à compenser.

Au niveau du bassin de Vaulongue, l'implantation de l'ouvrage a été réalisée en s'efforçant de ne pas toucher la ripisylve de la Garonne qui a été identifiée comme un enjeu fort. La solution de réemploi des matériaux sur place en surcreusant la retenue a également été retenue afin de limiter le charroi de camion pour des apports (impact environnemental du transport et limitation du risque humain compte tenu de l'accès disponible à travers une zone résidentielle). Un aménagement paysager de la retenue est en outre envisagé et en cours d'étude.

Au niveau de l'Aspé, l'évacuateur de crue a été positionné en rive gauche plutôt qu'en rive droite afin de tenter d'éviter plusieurs enjeux floristiques identifiés. Les deux ouvrages font l'objet d'une étude relative à l'insertion environnementale et paysagère par un cabinet spécialisé. Cette étude a vocation à analyser le contexte paysagé global du vallon, les résultats des études naturaliste et des études d'avant-projet afin d'aboutir à des aménagements qui intègrent aux mieux les attentes écologique, paysagère, environnemental et hydraulique.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de création des retenues de Vaulongue et de l'Aspé est soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau et à un dossier de dérogation au titre des espèces protégées, à dossier d'utilité publique, à autorisation site classé, à autorisation de défrichement et à permis d'aménager. Il s'inscrit dans le PAPI de l'Argens et des côtiers de l'Estérel. L'ensemble de ces procédures doit permettre d'apprécier les impacts du projet et d'identifier les mesures de réduction et de compensation à prendre en compte. Cette démarche environnementale est par ailleurs une priorité de la CAVEM qui est partie prenante dans plusieurs projets de réhabilitation de ses cours d'eau. Dans ces conditions, il nous semble que la réalisation d'une étude d'impact n'apporterait pas forcément de plus-value au niveau de la prise en compte des impacts du projet mais alourdirait en revanche l'instruction du dossier pour ces projet dont l'efficacité a été démontrée pour la protection du territoire contre les crues.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude préliminaire des ouvrages de l'Aspé et de Vaulongue. Volet naturel de l'étude d'impact (en cours d'actualisation pour impact et mesures) Analyse de sites alternatifs au barrage de l'Aspé.

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint-Raphaël

le, 23/05/2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

